Conseil municipal **Liste des délibérations**

Séance du 30 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TRENTE AVRIL, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

Approbation du procès-verbal

- **Séance du conseil municipal du 27 mars 2024 : Unanimité**

2024 30 04 UR 050 ZAC CENTRE-OUEST : ADOPTION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2022 /2023

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du rapport présenté.

2024 30 04 UR SF 051 SUBVENTION A DES PARTICULIERS POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE – ANNULATION DE LA SUBVENTION ACCORDEE A LA COPROPRIETE DU 37 GRANDE RUE

Michel RAYMOND ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions (G. Brulland, P. Charrondière (qui a donné pouvoir à M. Raymond), M. Chikki (qui a donnée pouvoir à A. Leghnider), A. Lasserre, A. Leghnider, K. Garel (qui a donné pouvoir à A.Lasserre).

- **DECIDE** d'annuler la subvention initialement accordée à la copropriété du 37 grande rue.
- **DIT** qu'une copie de la délibération adoptée, portant visa du contrôle de légalité préfectoral, sera notifiée aux intéressés.

2024 30 04 UR SF 052 COMPLEMENTS DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES AU PATRIMOINE

Mme Amina LEGHNIDER quitte la séance en début du point abordé à 19h40, absente pour le vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DIT** que de nouvelles conditions et modalités seront désormais applicables dans l'attribution des aides au patrimoine par la commune, déclinées comme suit :
  - Nécessité de conformité des travaux à l'autorisation d'urbanisme délivrée ;
  - Nécessité de production d'une facture acquittée des travaux entrepris et leur détail ;
  - Vérification en dernier ressort de la conformité des travaux par le service urbanisme et foncier communal.

2024 30 04 UR SF 053 AUTORISATION DE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AB 325 APPARTENANT AUX CONSORTS BESSY

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AB numéro 325 appartenant aux consorts BESSY ;

- **DIT** que le prix d'acquisition de ladite parcelle sera de 649 € correspondant à la constitution d'une servitude de passage en surface et en tréfonds en attendant la cession au profit de la commune de TREVOUX ;

- **DIT** que maître DEBLY (ou autres), notaire à Trévoux, est chargé de l'établissement de l'acte d'acquisition de cette parcelle ;

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires dans le cadre de cette acquisition.

2024 30 04 ST 054 CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN (CD 01) POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU PARKING « ENSEIGNANTS » DE L'ANCIEN COLLEGE JEAN MOULIN DE TREVOUX

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Département de l'Ain, aux termes de laquelle la commune est autorisée à utiliser temporairement le parking attenant à l'ancien collège Jean Moulin situé chemin des Corbettes à Trévoux, et propriété du Département, dans le respect des conditions énoncées dans ladite convention jointe en annexe.

- **AUTORISE** également le Maire, ou son représentant, à prendre toutes dispositions et procéder à toutes signatures connexes relatives à l'exécution de ladite convention, ainsi que ses éventuels avenants.

2024 30 04 ST 055 CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE L'AIN (GDS 01) POUR LE PIEGEAGE DES REINES DE FRELONS ASIATIQUES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat 2024 à passer avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain concernant le piégeage des nids de frelons asiatiques ;

- **NOMME** Monsieur Jean-Marc RIGAUDIE, conseiller délégué à la gestion des espaces publics comme élu référent communal « frelon asiatique » ;

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces, documents et/ou avenant susceptibles d'y être rattachés.

2024 30 04 ST SF 056 INFORMATION SUR LA NOTIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX DE MODERNISATION DU PARC D'ECLAIRAGE DE DEUX BATIMENTS COMMUNAUX ET DU STADE DE FOOTBALL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes décisions et procéder à toutes signatures relatives au marché n°24161 « Travaux de modernisation du parc d'éclairage de deux bâtiments communaux et du stade de football » – Marché de travaux ordinaire (lots 1 et 2) ;

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes dispositions et procéder à toutes signatures relative à l'exécution et au règlement dudit marché, ainsi qu'à ses éventuels avenants ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

2024 30 04 SC SF 057 DISPOSITIF « CLASSE DECOUVERTE » – MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les modalités de participation de sorties scolaires du personnel municipal telles que détaillées ci-dessus.

2024 30 04 SC SF 058 RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET DES HORAIRES DES ECOLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 5 abstentions (H. Bonnet, M. Raymond, G. Brulland, P. Charrondière (qui a donné pouvoir à M. Raymond), A. Lasserre).

- **ACCEPTE** la proposition du rapporteur de maintien des rythmes et horaires actuels au sein des écoles publiques de la commune – Corbettes/Beluizon & Fil d'Or ;
- **SOLLICITE** en conséquence la prorogation de l'organisation sur une semaine de 4 jours pour la période 2024/2027.

2024 30 04 CO DG 059 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC « AINTOURISME » POUR LA MISE EN PLACE DE PASS DE VISITES TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la commune et Aintourisme, relative au renouvellement et à la pérennisation de la mise en place d'un pass départemental de visites touristiques pour l'année 2024, ainsi que les pièces et/ou avenants susceptibles de s'y rattacher.

En mairie, le 30 avril 2024

Affiché le 2 mai 2024

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance,
Philippe BERTHAUD

Le Maire,
Marc PÉCHOUX

MAIRIE DE TREVOUX (Ain)